



Conduite à tenir en cas d'AES, accident d'exposition au sang

1. Nettoyer, désinfecter	• Ne pas faire saigner • Nettoyer ○ En cas de piqûre ou de coupure avec un objet tranchant, nettoyer la plaie à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes ○ En cas de projection de sang dans les yeux ou la bouche, rincer abondamment à l'eau du robinet, avec du NaCl 0.9% ou avec un rince-œil pendant minimum 5 minutes • Désinfecter ○ Désinfecter la plaie avec une solution Dakin (Hypochlorite de sodium), de la Bétadine aqueuse 10% ou de la Chlorhexidine aqueuse 0,5% par trempage pendant 30 minutes ○ Ne pas désinfecter les yeux et la bouche
2. Alerter dans les 60 minutes	• Informez immédiatement la personne responsable : Téléphone : • Informez le/la médecin de l'établissement ou de la médecine du travail afin qu'il/elle complète l'anamnèse médicale de la personne source : Téléphone :
3. Début de l'évaluation par la personne responsable	La personne responsable contactée effectue une 1ère évaluation du niveau de risque de contamination. Elle débute la collecte de données du formulaire d'anamnèse médical RHNe avec les informations qu'elle a à sa disposition sur le résident source.
4. Fin de l'évaluation par le ou la médecin	Le médecin contacté complète l'évaluation du niveau de risque et le formulaire d'anamnèse avec le collaborateur exposé (2e partie du formulaire) et le résident source (1ère partie du formulaire).
5. Prélèvement sanguin du ou de la résident.e source	Avec l'accord du ou de la résident.e source, lui prélever et identifier deux grands tubes : • 1x sérum CAT rouge 7,5 ml  • 1x EDTA K3E violet 7.5 ml 
6. Prévenir les Urgences de RHNe	Le médecin ou la personne responsable désignée contacte le médecin du personnel ou les Urgences RHNe pour annoncer l'arrivée du collaborateur exposé. Contacter la réception au 032 713 30 00 .
7. La personne exposée va faire sa prise de sang aux Urgences RHNe	Le collaborateur exposé se rend aux Urgences RHNe avec les deux tubes de sang du résident source et le formulaire d'anamnèse médical complété.
8. Déclaration d'assurance dans les 24h	La personne responsable complète et transmet la déclaration de l'accident à la direction administrative de l'EMS dans les 24 heures suivantes, afin que cette dernière puisse la transmettre à l'assureur.
9. Refaire le KIT AES	Il est recommandé de constituer un « kit AES » prêt à l'emploi. • Pochette plastique • Procédure AES • Formulaire d'anamnèse médicale AES du RHNe • Désinfectant (vérification de la date de péremption 1x/mois) • Une cupule de trempage • Un grand tube rouge + un grand tube violet
10. RETEX (Retour d'expérience)	Faire l'analyse de l'AES, Comment éviter que cela se reproduise ?